



24 mars 2021, en séance. Débat « Quelle perspective de reprise pour une pratique sportive populaire et accessible à tous ? » Intervention au nom de mon groupe.



INTERVENTION SÉANCE

- 9' -



Débat

Quelle perspective de reprise pour une pratique sportive populaire et accessible à tous ?

Mercredi 24 mars 2021

Madame la Présidente / Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mes Chers Collègues,

Permettez-moi avant tout de féliciter nos collègues du groupe CRCE, à l'origine de ce débat auquel la conjoncture actuelle apporte un écho démultiplié.

Ne nous berçons pas d'illusions, le sport sortira sérieusement affaibli de la crise sanitaire. Le nombre de licenciés aura régressé dans des proportions inquiétantes, des bénévoles resteront à la maison, des clubs amateurs disparaîtront, des structures professionnelles connaîtront une adaptation difficile, certains événements auront du mal à renaître, les loisirs sportifs marchands enregistrent d'ores et déjà des pertes financières considérables (ex : l'Union Sport & Cycle annonce une perte de un milliard d'euros de chiffre d'affaires cette saison pour les commerces et fournisseurs d'équipements de ski)... En un mot, tout l'écosystème sportif se trouve affecté par une crise inédite.

Dans ce contexte, je salue les efforts déployés par la Ministre des Sports et les fédérations, afin de proposer des protocoles sanitaires adaptés à chaque situation, notamment à travers des guides pratiques.

Rendre l'activité physique accessible au plus grand nombre constitue le bien fondé d'un service public du sport, un bien collectif à partager ; en un mot, la promotion d'un authentique sport pour tous, nécessite une politique publique affirmée et globale, en phase avec les évolutions contemporaines.

Pour donner de la respiration financière aux clubs sportifs, trois mesures exceptionnelles doivent être envisagées jusqu'à l'été 2024 : rehausser de 60 % à 80 % le plafond de réduction fiscale des dons aux associations sportives pour encourager le mécénat ;



24 mars 2021, en séance. Débat « Quelle perspective de reprise pour une pratique sportive populaire et accessible à tous ? » Intervention au nom de mon groupe.

transformer une partie du coût des adhésions et licence en dons donnant lieu à crédit d'impôt pour réduire l'hémorragie du nombre d'adhérents ; et relever le plafond des taxes affectées au financement de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Mais le premier rendez-vous à ne pas manquer, dès le mois de juin, est celui du Pass Sport, afin d'aider à la reprise d'activités pour les plus jeunes générations. Je formule le souhait que le Pass Sport devienne une orientation structurelle de notre politique sportive.

Une enquête réalisée par l'Association européenne des professeurs d'éducation physique montre que 40 % des élèves présentent une augmentation de leur masse grasseuse et une diminution de 16 % de leurs capacités aérobies. Les tests réalisés à l'issue du premier confinement indiquent une perte de capacité physique des élèves de CE2 de 20 %.

La proposition de loi débattue la semaine dernière à l'Assemblée nationale aurait pu être l'occasion de redonner ses lettres de noblesse à l'E. P. S.

Le rapprochement ministériel entre l'Éducation nationale et le Sport restera de l'ordre du symbole, tant que ne sera pas augmenté le nombre d'heures d'EPS, de la maternelle à l'université, et qu'un continuum sport éducatif - sport fédéral ne sera pas effectif.

Si le retour à une vie normale s'accompagnera probablement d'une soif d'expression corporelle sous toutes ses formes, type A. P. P. N. (activités physiques de pleine nature), un soutien public s'avèrera nécessaire, via notamment les décisions de l'A. N. S. (Agence Nationale du Sport).

Il est urgent de doter les politiques sportives d'un financement durable reposant équitablement sur le rendement financier généré par l'activité sportive elle-même, d'où le slogan « le sport finance le sport ». Si l'engagement de l'État doit être consolidé, d'autres sources de financement sont à encourager : mécénat, financement participatif, obligations à impact social des investisseurs privés...

Lever les freins à la pratique des APS en renforçant l'accompagnement de publics spécifiques et en assurant l'égalité d'accès aux pratiques est un enjeu majeur. Des efforts doivent ainsi être conduits pour promouvoir la mixité dans l'éducation sportive et pour lutter plus efficacement contre le sexisme et l'exclusion dont font l'objet les jeunes filles et les femmes dans l'exercice d'activités dont l'offre n'est pas toujours adaptée et suffisamment diversifiée.

Une plus grande inclusion et accessibilité des personnes en situation de handicap est également un objectif vers lequel nous devons tendre, en modernisant les équipements et en développant des politiques plus ambitieuses de promotion de handisport.



24 mars 2021, en séance. Débat « Quelle perspective de reprise pour une pratique sportive populaire et accessible à tous ? » Intervention au nom de mon groupe.

Effet d'un sous-investissement chronique et persistant, l'état de de notre parc d'équipements sportifs, y compris scolaires, doit faire l'objet d'un plan global de modernisation. Le problème se pose en particulier pour les piscines, qui n'auraient pas fait l'objet de financements d'envergure depuis le grand plan d'équipement lancé en 1971.

Depuis de nombreuses années, lors de chaque débat budgétaire, est rappelée l'urgence de lancer un ambitieux plan de rénovation-construction d'installations et équipements, avec une recherche de mixité des usages, afin que puissent cohabiter des sportifs pratiquant dans un cadre institutionnel, mais aussi des personnes venues pratiquer une activité de loisirs.

La montée en puissance des exigences environnementales et territoriales est à intégrer, par-delà la prise en compte impérative des zones dites carencées, notamment des Q. P. V. (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et les Z.R.R. (zones de revitalisation rurale).

La problématique d'une « pratique sportive populaire et accessible à tous » pose la question du droit au sport.

Depuis les années 80, nous connaissons une croissance des activités autonomes dans l'espace public, des pratiques libres ou encadrées dans des structures commerciales.

S'il reste élevé, le nombre de licences sportives (près de 19 millions selon Les chiffres clé du sport 2020 dont « 16,4 millions de licences et 2 millions d'autres titres de participation »), tend à stagner depuis quarante ans dans de nombreuses fédérations, voire à diminuer. Les inégalités territoriales, socio-culturelles, économiques, genrées demeurent élevées.

À l'aune de leur réduction, la gestion de l'après-Covid représentera une période test pour la nouvelle gouvernance du sport français, pour le rôle de l'A. N. S et de ses déclinaisons territoriales.

Les conférences régionales du sport et les conférences des financeurs, qui se mettent en place progressivement sur le terrain, ont pour mission d'associer plus étroitement l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer au développement de l'offre d'activités physiques et sportives : parcours sportifs des enfants, pratique des populations adultes dans leur diversité...

L'intitulé de notre débat rappelle l'importance du sport de masse ou du sport pour tous ; il sous-entend que l'accès au sport doit être considéré comme un droit. Exactement comme est considéré un droit l'accès à la santé, à l'éducation ou à la sécurité.

Ce qui suppose d'envisager l'A. P. S. comme appartenant à la citoyenneté. D'où des exigences éminemment concrètes :



24 mars 2021, en séance. Débat « Quelle perspective de reprise pour une pratique sportive populaire et accessible à tous ? » Intervention au nom de mon groupe.

- Assurer un accès pour tous aux équipements ;
- Favoriser un développement équilibré des pratiques sur l'ensemble du territoire national et tout au long de la vie ;
- Diversifier les métiers de l'accompagnement sportif.

Sur ce dernier point, les chiffres de Parcours Sup parlent d'eux-mêmes. Aucun autre secteur de recrutement ne connaît une telle saturation en matière d'orientation.

Aussi le moment est-il venu de conduire une réflexion sur une nouvelle diversification des métiers du sport.

En matière d'encadrement, le recul de 80 % en trois ans des emplois aidés du secteur associatif est fortement préjudiciable à son dynamisme. Le rebond de la pratique passe par une relance de l'emploi sportif qualifié dans les clubs.

Un club qui demeure la cellule de base institutionnelle dans un univers de pratiques différenciées.

Un club qui doit se penser comme étant au centre d'une articulation de tout un ensemble de politiques publiques : sport et éducation, sport-santé, sport-entreprise, sport et développement économique, sport et aménagement du territoire, sport et environnement, sport et tourisme, sport et insertion sociale..., avec au cœur de ces transversalités une mission à exercer : proposer des services à la population et à un territoire, comme illustration de l'utilité sociale du sport.

Ainsi le sport d'après Covid devra-t-il intégrer davantage de R. S. E. dans le fonctionnement des acteurs concernés, qu'ils soient une composante de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou une entreprise marchande.

Au-delà des mesures d'urgence, le sport français a besoin d'un nouveau cadre et d'objectifs réactualisés. La PPL visant à démocratiser le sport en France a commencé à tracer des perspectives. Les réactions qui ont suivi son adoption sont révélatrices de manques qu'il reste à combler. Un quotidien du soir titrait hier : « La proposition de loi sur le sport provoque frustrations et regrets ». Puisse le passage prochain du texte au Sénat contribuer à donner contenu et rayonnement au titre ambitieux qui est le sien.

La première priorité d'une politique sportive nationale est de développer le nombre de pratiquants, ce qui suppose une forte capacité d'action de la part de l'État, avec un Ministère doté de moyens financiers supplémentaires, à un moment où le sport français est en danger.

Par ailleurs, n'oublions pas qu'il peut fortement contribuer à renforcer la cohésion sociale et éviter les dérives populistes menaçant notre société.

L'héritage olympique devait comporter une augmentation de 10 % du nombre de



24 mars 2021, en séance. Débat « Quelle perspective de reprise pour une pratique sportive populaire et accessible à tous ? » Intervention au nom de mon groupe.

pratiquants en 2024, objectif exprimé par le Président de la République.

Ayons le courage de dire que cette ambition est devenue caduque. Notre intention de court terme est de retrouver la situation d'avant-Covid.

Depuis un an, nous n'avons jamais autant entendu parler de facteurs de comorbidités (obésité, sédentarité, hypertension artérielle, insuffisance cardiaque ou respiratoire...), mais également de l'apport de l'activité physique pour faire face à ces facteurs, tant sur le plan préventif que curatif. Cette réalité doit nous encourager à poursuivre collectivement ce combat pour le développement de la pratique sportive.

Je termine sur ce message d'espoir, qui doit susciter une meilleure prise en compte du sport dans notre société, et plus largement du corps dans notre mode de vie.